

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE VALSERHONE

COMMUNE DE VALSERHONE

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE N°2023/14

AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE DE DEBIT DE BOISSONS - EVB GYM

Le Maire de Valsershône,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,

VU le Code de la Santé Publique, notamment son article L.3334-1 et L.3334-2,

VU la demande présentée par l'association EVB GYM, tendant à obtenir l'autorisation temporaire de servir des boissons de 3^{ème} catégorie :

- du vendredi 24 février 2023 à 12h00 au dimanche 26 février 2023 à 11h59, au centre sportif Marcel Berthet, 01200 Valsershône, à l'occasion du championnat interdépartemental de gymnastique GAM-GAF ;
- du dimanche 26 février 2023 à 12h00 au dimanche 26 février 2023 à 21h00, au centre sportif Marcel Berthet, 01200 Valsershône, à l'occasion du championnat interdépartemental de gymnastique GAM-GAF ;

ARRETE

Article 1 : L'association EVB GYM est autorisée à ouvrir un débit de boissons de 3^{ème} catégorie :

- du vendredi 24 février 2023 à 12h00 au dimanche 26 février 2023 à 11h59, au centre sportif Marcel Berthet, 01200 Valsershône, à l'occasion du championnat interdépartemental de gymnastique GAM-GAF ;
- du dimanche 26 février 2023 à 12h00 au dimanche 26 février 2023 à 21h00, au centre sportif Marcel Berthet, 01200 Valsershône, à l'occasion du championnat interdépartemental de gymnastique GAM-GAF.

Article 2 : L'association EVB GYM se conformera à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3: Ampliation du présent arrêté sera adressée,

- à la Brigade de Gendarmerie de Valsershône
- à la Police Municipale
- au demandeur.

Fait à Valsershône, le 31 janvier 2023

Mis en ligne le 06 février 2023

Pour le Maire,

L'adjointe déléguée,

Isabelle DE OLIVEIRA

